

Par Georges Riffard Président

Chers (es) collègues et ami (es) membres d'AMICAP,

Lors de mes vœux pour l'année 2020 j'avais souhaité que cette année soit exceptionnelle grâce à son millésime revisité présenté sous la forme : 20/20 ! Exceptionnelle l'année 2020 l'a été, mais hélas de façon péjorative avec les effets dramatiques de la pandémie Covid 19 tant au niveau national que mondial.

Les établissements et services sanitaires, sociaux et médicosociaux y compris du domicile, ont été pour la plupart fortement impactés tant au niveau des malades, des résidents et des personnes accompagnées qu'au niveau de l'ensemble des personnels. Les travaux du CA d'AMICAP ont porté essentiellement au cours de l'année sur l'analyse des effets de la pandémie sur le secteur sanitaire, social et médicosocial, les usagers, l'accès aux soins, la santé publique.

Le Conseil d'administration d'AMICAP

La composition du CA est la suivante au 1^{er} janvier 2020:

Georges Riffard Pt – Claude Marx Pt d'Honneur – Philippe Remer VPt – Jacques Jung Trésorier – Michel Rebillon Secrétaire – Isabelle Santesteban Secrétaire Adjointe.

Jean-Marie Creff – Jean-Claude Delalonde – René Faure – Patrick Gaillet – Jean-Claude Guillermet – Pierre Serre – Jacques Tournayre.

Le CA d'AMICAP a tenu 7 séances au cours de l'année 2020, les 4 premières en conférence téléphonique puis à partir du CA du 5 septembre 2020 et les suivantes en visioconférence. En effet les conséquences de la pandémie et les décisions prises par les pouvoirs publics nous ont amenés à supprimer les rencontres pour le CA du printemps et l'AG que nous avions envisagé de tenir chez notre collègue et ami Jean-Pierre Blouet. Ainsi depuis notre AG de Bourges en octobre 2019 aucune rencontre n'a pu être organisée par AMICAP tant pour les administrateurs que pour les adhérents, Covid 19 oblige !

C'est pourquoi notre Assemblée Générale de ce jour est remarquable :

- d'abord parce qu'elle organise nos retrouvailles indispensables compte tenu de l'attention que nous portons depuis toujours à la qualité des relations humaines, à la rencontre, à la convivialité,
- ensuite parce qu'elle nous permet de débattre de nombreuses questions relatives à la santé publique, à l'offre de soins, à l'organisation des soins, aux choix politiques et stratégiques adoptées par les pouvoirs publics,
- enfin parce qu'elle va orienter les travaux d'AMICAP pour une année afin que notre association contribue très modestement, mais avec la conviction et la détermination de ses membres, au processus d'adaptation permanente de l'offre sanitaire sociale et médicosociale de notre pays aux besoins évolutifs au gré des pandémies et autres catastrophes sanitaires.

Les thèmes évoqués au cours de l'année 2020 et les travaux réalisés

Lors du CA du 22 février 2020 les échanges ont porté sur les travaux à organiser en 2020 à partir de 2 groupes de travail autour de 2 thèmes statutaires d'AMICAP : prise de paroles sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médicosocial à but non lucratif, et concours à apporter à des organismes dudit secteur et à leur demande éventuellement en coopération avec la FEHAP dans les régions. Une rencontre avec la Présidente et le Directeur Général de la Fehap est prévue à l'occasion de sa prochaine AG ; cette rencontre reportée plusieurs fois compte tenu des limitations prises lors du Covid 19 ne s'est tenue que début 2021.

Le CA fixe la date de la prochaine séance au 23 Mai 2020 à Reims ainsi que celle de l'AG annuelle au 3 octobre 2020 à Bagnoles de l'Orne chez notre collègue et ami Jean-Pierre Blouet.

La survenue, quelques jours après ce CA, de la pandémie Covid 19 avec ses conséquences en chaînes a mobilisé le CA tout au long de l'année 2020 avec ce qu'il est convenu d'appeler la 1^{ère} et la deuxième vague et évidemment annulé les projets de rencontres en « présentiel » !

Dès lors les séances nombreuses du CA en Mai, Juin, septembre, octobre, novembre et décembre 2020 se sont déroulées en conférences téléphoniques puis en visioconférences. Au cours de la 1^{ère} séance il a été décidé par le CA de prendre la parole sur certains aspects de la situation résultant de la pandémie ; le CA a considéré et ce conformément à l'objet de notre Amicale que l'extrême gravité de la situation imposait la prise de parole public sauf à se taire à tout jamais.

« Cette Amicale pourra également en référence aux valeurs humanistes et éthiques partagées par ses membres et au vu de leur attachement au secteur privé à but non lucratif et de leur connaissance dudit secteur, s'exprimer sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médico-social dans le cadre de l'intérêt général et du bien public ... » (article 2 des statuts d'AMICAP)

Un premier document intitulé « Au service de la santé et du bien-être de nos concitoyens » a été adopté par le CA du 13 juin 2020. Il porte sur les questions suivantes :

- 1- Description et présentation de faits et d'évènements survenus lors de la crise Covid 19 en France dans le secteur sanitaire, social et médico-social,
- 2- Les personnels : reconnaissance, rémunérations, formations, compétences, les Richesses Humaines (RH),
- 3- Gouvernance et management : orientations en vue de l'Adaptabilité du système du système sanitaire, social et médico-social aux besoins et aux attentes des usagers avec des réponses rapides, pertinentes et coordonnées,
- 4- La Santé Publique au service des citoyens : droits, garanties, accès aux meilleurs soins sans conditions de ressources ou de localisation sur le territoire national,
- 5- Le secteur sanitaire, social et médico-social Privé à but Non Lucratif (PNL).

Ce document a été adressé aux adhérents d'AMICAP, aux Pouvoirs publics au niveau national et régional, aux principales fédérations du secteur ainsi qu'aux médias. En dehors de quelques accusés de réception aucune réponse ni sollicitation ne nous est parvenue suite à notre large diffusion !

Jean Levert ancien Président de la Fehap évoquait souvent la citation suivante: « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer ». **Le CA d'AMICAP a fait sienne cette citation ! et a adopté à l'automne 2020**

Un second document diffusé sous forme de « Communiqué » a été adopté par le CA

« Vous avez protégé les Séniors, ils vous remercient

Ils veulent à leur tour vous protéger

Des Séniors sont volontaires pour la guerre 20/21 contre l'ennemi Covid

Il faut quitter la défensive et passer à l'offensive ! »

Ce document à partir des situations causées par la 1^{ère} et 2^{ème} vague Covid propose la création d'une Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et Médicosociale (RISSM). Partant du constat qu'il n'est pas possible d'augmenter rapidement et en fonction des besoins les effectifs de professionnels qualifiés pour répondre aux demandes supplémentaires liées à la pandémie, tout en maintenant l'activité normale des établissements, le recours aux déprogrammations et aux non programmations reste la principale possibilité.

Pourtant il existe un groupe d'anciens professionnels qualifiés, expérimentés, disponibles et pour nombre d'entre eux volontaires ; il s'agit des jeunes retraités de ces secteurs professionnels anciens salariés de statut public, du secteur privé ainsi que des anciens professionnels libéraux.

Aussi AMICAP estime indispensable et urgent de créer une Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et Médicosociale (RISSM). Sur la base du volontariat cette Réserve RISSM serait composée de retraités anciens professionnels du secteur sanitaire, social et médicosocial, tous statuts confondus, qui sont une ressource essentielle au vu de leurs compétences, de leurs expériences et de leur disponibilité. L'objectif est, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, d'apporter aux établissements et services sanitaires, sociaux et médicosociaux, notamment les EHPAD, ainsi qu'aux services à domicile, des renforts adaptés de professionnels pour mieux faire face aux crises ayant entraîné l'état d'urgence.

Afin de pérenniser cette RISSM l'ensemble des professionnels de ce secteur lors de leur départ à la retraite seraient obligatoirement sollicités afin de savoir s'ils sont volontaires pour rejoindre cette Réserve du secteur sanitaire, social et médicosocial.

Cette RISSM ne serait sollicitée que dans le cadre de l'état d'urgence et ne pourrait en aucune manière, de façon courante, servir de variable d'ajustement pour compenser des insuffisances dans les effectifs des établissements et services du secteur.

Ce document, comme le premier, a été adressé aux adhérents, aux pouvoirs publics au niveau national et régional, aux principales fédérations du secteur ainsi qu'aux medias. Suite à ces envois nous n'avons pas eu plus de réponse que pour le premier. Cependant s'agissant des medias la revue Actualités Sociales hebdomadaires (ASH) nous a contactés et a organisé une interview croisée entre un représentant d'AMICAP et la Secrétaire Générale de la fédération santé social CFDT qu'elle a publié dans le N°3196 du 12 Février 2021 des ASH. Cet article des ASH t'a été adressé dès sa parution.

La pandémie qui sévit dans notre pays, qui d'une part n'est pas encore terminée et d'autre part sera probablement suivie à plus ou moins long terme d'autre crise sanitaire de cette importance, démontre la nécessité absolue d'une telle force d'intervention immédiate et de portée nationale.

AMICAP saisira à nouveau les pouvoirs publics ainsi que l'ensemble des parties prenantes de la santé publique afin que soit mise en place cette Réserve d'Intervention Sanitaire Sociale et médicosociale (RISSM) ; le retour d'expérience dans les divers établissements et service fait apparaître qu'à défaut de disposer d'une telle force d'intervention massive et immédiate le pays se retrouverait aussi démuné que lors de l'arrivée de la pandémie en mars 2020.

Errare humanum est, Perseverare diabolicum !

La communication d'AMICAP

Au cours de l'année 2020 le site internet d'AMICAP s'est doté d'une nouvelle rubrique COVID 19 afin d'y retrouver les textes d'AMICAP résultants de la pandémie, et particulièrement le document d'analyse et commentaires adopté par le CA de juin 2020, le communiqué appelant à la création d'une Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et Médico-sociale (RISSM), l'article des ASH rendant compte de l'interview accordée à AMICAP.

La communication hors site a été très active en 2020 ; en effet les deux textes adoptés le premier en juin, le second en décembre ont été largement diffusés par voie postale. Les destinataires ont été :

La Présidence de la République, Le Premier Ministre, les Ministres concernés, les Parlementaires, les Présidents de régions, l'Assemblée des départements de France, les ARS, les principales Fédérations et parties prenantes du secteur sanitaire, social, médicosocial, certains medias,...

Seuls quelques accusés de réception classiques de parlementaires et une proposition d'interview croisée par les ASH.

A cette occasion pour cette large diffusion nous avons fait procéder à un tirage de notre plaquette pour informer les destinataires ; 5 exemplaires ont été adressés à chaque adhérent afin qu'il puisse solliciter des collègues susceptibles de rejoindre AMICAP ; c'est un développement par « pollinisation » correspondant aux choix faits par AMICAP.

Notre ambition en termes de communication : majorer l'interactivité entre toutes les parties prenantes d'AMICAP en modernisant les fonctionnalités du site internet et assurer une meilleure visibilité de notre Association.

Le développement d'AMICAP

AMICAP a accueilli de nouveaux membres : Emmanuel Duret, que chacun d'entre vous connaît et apprécie, ancien Président de la Fehap, Véronique Covin chargée du secteur social et médicosocial à la direction de la Fehap pendant quelques années, Jean-Philippe Sourieux avec qui j'ai fait équipe pendant quelques années à la direction du CPA de Bourg-en-Bresse, Jacques Marescaux ancien directeur de CES en psychiatrie et toujours engagé dans les débats nationaux relatif à la politique de Santé Mentale de notre pays.

Nous nous réjouissons de leur arrivée ; chers amis bienvenue dans votre Amicale des Anciens Féhapiens.

Le financement d'AMICAP. Le trésorier Jacques Jung présentera son rapport dans quelques instants. Nos ressources se limitent aux cotisations, les dépenses de fonctionnement sont en rapport et les frais de participation aux CA et à l'AG sont à la charge des administrateurs et adhérents présents. (En 2020 ces derniers étant inexistant !)

Chers collègues et amis je ne peux terminer ce rapport sans dépasser 2020. Après la 2^{ème} vague de la pandémie en 2020 nous avons eu une 3^{ème} vague en 2021 avec un nombre de décès élevé notamment chez les moins de 65 ans. Au jour de l'adoption de ce projet par le CA du 17/07/2021 certains évoquent une possible 4^{ème} vague. Quoi qu'il advienne une chose est sûre, nous sommes aujourd'hui comme hier incapable d'assurer le libre accès aux soins pour tous en cas de pandémie. Cette question essentielle en termes de santé publique doit être au cœur de nos préoccupations et de l'action des politiques publiques afin de prévoir les crises à venir par des dispositifs adaptables, agiles et à la hauteur des besoins. La création de la RISSM participerait judicieusement à la recherche de meilleure gestion de l'imprévu d'ampleur nationale.

Cette question figurant à l'ordre du jour de notre présente Assemblée Générale 2021 à Reims, je termine donc la présentation du rapport d'activités 2020 d'AMICAP. Je vous remercie de votre attention.

Georges Riffard
